

Annexe F
[paragraphe 12(4)]

Formulaire d'inscription de l'électeur

Prénom

Nom

Adresse municipale ou géographique

Adresse postale ____ (prière d'inscrire [x]
si l'adresse est la même)

Code postal _____

Code postal _____

N° de téléphone (domicile)

Adresse électronique (domicile)

JE DÉCLARE ce qui suit :

- je suis citoyen canadien;
- je serai résident du Manitoba depuis au moins six mois avant le jour du scrutin;
- j'aurai au moins 18 ans le jour du scrutin;
- je n'ai pas perdu, sous le régime de la *Loi sur les écoles publiques* ou de toute autre loi, le droit de voter aux élections tenues dans la division ou le district scolaire et les règles de droit ne m'interdisent pas par ailleurs de le faire.

- Je suis habilité à voter, car : (prière de remplir les parties pertinentes)

A Je suis le parent ou le tuteur :

d'un enfant inscrit à une école française administrée par la commission scolaire de langue française;

d'un enfant d'âge scolaire n'étant pas encore inscrit à qui la division s'est vu demander de dispenser de l'enseignement.

B Je suis le conjoint ou conjoint de fait* d'un ayant droit qui est parent d'un enfant visé à **A**.

C Je suis ayant droit au sens de la *Loi sur les écoles publiques***.

Nom de l'enfant :

École :

REMARQUE : Quiconque signe une fausse déclaration commet une infraction.

Signature

Date

En vertu de la *Loi sur les écoles publiques* :

* est conjoint de fait toute personne qui a vécu avec l'ayant droit pendant une période d'au moins 12 mois immédiatement avant l'élection.

** « **ayant droit** » Selon le cas :

a) résident du Manitoba dont la première langue qu'il a apprise et qu'il comprend encore est le français;

b) citoyen canadien qui réside au Manitoba et qui a reçu au moins quatre ans d'enseignement scolaire au niveau élémentaire dans le cadre d'un programme français au Canada;

c) citoyen canadien qui réside au Manitoba et qui est le parent d'un enfant qui reçoit de l'enseignement scolaire au niveau élémentaire ou secondaire dans le cadre d'un programme français au Canada ou qui a reçu un tel enseignement pendant au moins quatre ans.